

beurre régulièrement bon. Des expériences de M. Storck, en Danemark, ont montré d'une façon indiscutable que les ferments retirés de laiteries renommées pour la finesse de leurs beurres donnent ailleurs des beurres d'un parfum analogue : en sorte que l'on trouve maintenant pour la fabrication des beurres des levures pures dont l'effet améliorant est comparable à celui produit dans la fabrication du vin par les levures sélectionnées, assez employées depuis ces dernières années."

Les Finances de Montréal

En 1893, lorsque la législature provinciale limita le pouvoir d'emprunter de la ville de Montréal à 15 p. c. sur \$160,000,000, soit à \$24,000,000, il avait été démontré que cette somme suffisait pour faire face à tous les engagements de la ville alors en existence.

Or, voici que l'on fait publier un état de situation dont il appert qu'il manque aujourd'hui \$2,000,000 à la ville pour faire face à ses engagements. Que faut-il en conclure ?

Les uns prétendent que le premier calcul avait été mal fait. Ce n'est guère possible. Les états fournis alors étaient signés par le président du comité des finances et par le trésorier et contresignés par le contrôleur.

Les autres affirment, et c'est bien la raison la plus plausible, que le conseil de ville a pris, depuis cette date, des engagements nouveaux qui dépassaient ses ressources ordinaires et que, en outre, les opérations budgétaires annuelles se sont toujours soldées par des déficits.

Le revenu de chaque année doit, en théorie, suffire aux dépenses ordinaires de l'année, et même laisser une réserve pour les dépenses imprévues. Mais comme, dès 1893, on avait déjà largement entamé le budget de 1894 ; comme en 1894, on avait coupé encore plus avant dans le budget de 1895, et en 1895 dans celui de 1896, on s'est trouvé chaque année obligé de prendre sur le fonds d'emprunt, c'est-à-dire sur le capital, pour combler ces déficits successifs et progressifs ; et le capital que l'on devait employer à exécuter certains engagements a complètement disparu. On a mangé même le million emprunté spécialement pour les améliorations du Havre.

De sorte que, aujourd'hui, la ville de Montréal est incapable de payer ses dettes sans emprunter de nouveau. Et le conseil de ville a décidé de demander à la législature la permission de faire un nouvel emprunt, et, en même temps, de payer des appointements de \$500 par année à chacun de ses membres.

Nous doutons fort que la législa-

ture fasse bon accueil aux délégués du conseil de ville. Car si l'on accorde leur demande, la limitation du pouvoir d'emprunter n'est plus qu'une moquerie. Le conseil de ville pourra continuer à dépenser plus que ses revenus, et, de temps en temps, il demandera le pouvoir d'emprunter pour équilibrer son budget. Il est possible, il est même probable que, pour cette fois, on permette un emprunt ; mais il y a tout lieu de croire que la législature exigera de si sérieuses garanties que l'on n'y reviendra plus.

LA BANQUE DU PEUPLE.

Deux faits importants ont eu lieu, depuis notre dernier numéro, qui vont avoir une grande influence sur les affaires de la banque du Peuple. Vendredi dernier, un bon nombre des principaux actionnaires et déposants se sont réunis à la convocation de l'honorable F. E. Gilman. Voici le procès-verbal de cette assemblée :

Montréal, 27 sept. 1895.

Procès verbal d'une assemblée préparatoire "informal" des actionnaires et des déposants de la banque du Peuple, tenue à Montréal, ce jour.

Furent présents : l'honorable F. E. Gilman, au fauteuil, l'honorable J. A. Boyer, Alfred Thibadeau, Samuel Bell, H. Beaugrand, John Crawford, J. O. Dupuis, Jessie Joseph, Léopold Rodier, L. Armstrong, le Shérif de Montréal, James Baylis, John Morrison, J. X. Craig, P. P. Martin, W. E. Blumhart, Alphonse Racine, George W. Eadie, etc., etc.

Après une longue discussion au sujet des affaires de la banque, il est unanimement résolu que les messieurs suivants : Alfred Thibadeau, l'honorable F. E. Gilman, Léopold Rodier, George W. Eadie, J. O. Dupuis et John Crawford, représentant les actionnaires et les déposants, soient nommés pour former un comité consultatif pour agir de concert avec le bureau de direction dans toutes les affaires de la dite banque.

Que les directeurs soient requis d'admettre le présent comité à toutes les assemblées du bureau, de les consulter et d'agir de concert avec lui pour toutes les affaires qui intéressent la banque, comme si le dit comité formait partie du bureau de direction.

Adopté unanimement.

Le lendemain, samedi, le bureau de direction de la banque s'est réuni et a accepté le concours du comité des créanciers.

Que ce comité n'ait pas été nommé plutôt, cela prouve que les déposants et les actionnaires s'en rapportaient à MM. de Martigny et Chipman pour faire l'examen de l'actif de la banque ; maintenant que cet examen est fait, maintenant qu'il va s'agir de décider si la banque rouvrira ses portes ou si elle se mettra en liquidation, les action-

naires et les déposants demandent à être consultés et leur droit est reconnu.

Le second fait, c'est le dépôt devant le bureau de direction du rapport de MM. de Martigny et Chipman. Ce rapport a été reçu mardi par les directeurs, et il a été soumis hier, mercredi, à l'étude du bureau de direction et du comité des créanciers.

A l'assemblée conjointe des directeurs et du comité, une grande harmonie a régné. Le rapport de MM. de Martigny et Chipman a été pris en considération. D'après ce rapport, après avoir élagué de l'actif tout ce qui est douteux, il resterait encore \$600,000 du capital absolument intact. Les directeurs sont d'avis que le rapport est trop sévère sur certains comptes ; mais il est probable qu'on finira par l'accepter.

La question de la réouverture de la banque dépendra de la réception qui sera faite par les déposants à la proposition suivante. Les directeurs proposent que les déposants acceptent des certificats de dépôt portant intérêt à 4 p. c. et remboursables à 6, 12, 18 et 24 mois. Ces certificats pouvant être négociés, les propriétaires de dépôt pourront, s'ils en ont besoin en tirer parti.

Les petits dépôts d'épargne seront remboursés à caisse ouverte.

La circulation est toute rachetée sauf \$180,000, pour lesquelles il y a des fonds en réserve. Le 15 octobre, la banque aura remboursé les avances faites par les autres banques et pourra recommencer les affaires avec \$1,000,000 en caisse.

Un document a été préparé par les avocats de la banque et il sera présenté à la signature des déposants, dont un bon nombre ont déjà consenti à l'arrangement proposé.

Si l'on considère que, en cas de liquidation, les déposants ne seraient probablement payés qu'au bout de quatre à cinq ans, sans intérêt, on voit qu'il est grandement à leur avantage d'accepter la proposition que nous venons de mentionner.

POUR LES EPICIERS

Nous voyons noté par nos confrères américains un nouveau genre de fermeture hermétique pour les conserves alimentaires, qui paraît devoir révolutionner cette industrie. On se sert de jarres en verre.

C'est une invention allemande qui est, paraît-il, déjà en grande vogue en Californie, dans la fabrication